



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : REDEVANCE INCITATIVE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant Créancier SEPA

FR 35 ZZZ 80 F 91 D

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom		Nom	Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
Prénom		Adresse	9, rue Carnot
Adresse		Code Postal	89200
Code Postal		Ville	AVALLON
Ville		Pays	FRANCE
Pays			

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE
(SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Avec le prélèvement automatique à l'échéance,
réglez votre redevance incitative en toute tranquillité !

Pour faciliter vos démarches, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN vous propose de prélever automatiquement à l'échéance, sur votre compte bancaire ou postal, le montant de vos factures relatives à la redevance incitative.

Le prélèvement automatique à l'échéance, c'est :

Un moyen de paiement gratuit,

Un moyen de paiement sûr : vous n'avez plus de courrier, ni de chèque à envoyer et vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur vos factures sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent,

Un moyen de paiement transparent : à réception de vos factures, vous connaîtrez le montant et la date exacts du prélèvement,

Un moyen de paiement souple : vous changez de compte bancaire ou postal, il suffit d'adresser un simple courrier, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal, à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Comment faire pour bénéficier d'un prélèvement automatique à l'échéance :

Il suffit de retourner le mandat de prélèvement au verso, complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, Le prélèvement automatique à l'échéance sera effectif à partir du semestre qui suit la réception de votre demande.


Vous souhaitez renoncer au prélèvement automatique à l'échéance, il suffit d'en aviser la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN par un simple courrier.

Pour tout autre renseignement :

Au siège de la Communauté de Communes 9, rue Carnot 89200 AVALLON
(ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h, hors jours fériés)

Demande par mail à environnement.ccavm@orange.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON VÉZELAY MORVAN
9, rue Carnot - 89200 AVALLON

 : 03.86.34.93.12 - Fax : 03.86.34.93.13 – environnement.ccavm@orange.fr – www.cc-avm.fr